NOTE D'INFORMATION

UPLINE OBLIG DYNAMIQUE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20061 en date du 30/06/2020.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Mohamed ZERKTOUNI Casablanca** représentée par **M.Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

Youssef Charafe-eddine

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE OBLIG DYNAMIQUE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038515**
- Date et référence de l'agrément : **09/09/2019, GP19160**
- Date de création : **08/11/2019**
- Siège social : **37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Mohamed ZERKTOUNI Casablanca** représentée par **M. Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101 Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représentée par **M. Othmane TAJEDDINE** en sa qualité de **Directeur de la Banque des Marchés de Capitaux.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	**Responsable à contacter**
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGES D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohammed Hdid.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations CT**
- Sensibilité min : **0.5 (exclu)**
- Sensibilité max : **1.1 (inclus)**
- Indice de référence : **65% TMP + 35% MBI MT (TMP est le taux moyen des opérations de prêt interbancaire au jour le jour, il est publié par Bank Al Maghrib - Moroccan Bond Index Moyen Terme "MBI MT" est publié par BMCE Capital)**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est de permettre aux investisseurs de profiter de la performance de leurs placements à court terme en investissant dans la dette souveraine et celle émise par le secteur des banques. Aussi, le FCP a pour objectif de surperformer son benchmark.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat et en titres de créances émis par les banques marocaines.

 Le FCP ne pourra détenir ni d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de titres d'OPCVM « actions », ni de titres d'OPCVM « diversifiés », ni de titres d'OPCVM « contractuels », ni de titres d'organismes de placement collectif en Capital (OPCC), ni de titres de fonds de placement collectifs en titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans :

 - **Titres de créances Négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Obligations subordonnées ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des coupons.**
 - **Titres d'OPCVM Monétaires et OCT ayant une exposition à 100%, hors créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités en titres de créances émis ou garantis par l'État et en titres de créances émis par les banques marocaines ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Prêt-emprunt de titres ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **1 an**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **26/12/2019**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), et ce au plus tard le vendredi avant 11H30 et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative calculé le vendredi (jour ouvré). Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.**
- Affectation des résultats : **Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

 - **Dénomination : Banque Centrale Populaire ;**
 - **Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ;**
 - **Téléphone : 0522 20 25 33.**

 Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

NL

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	12.000 MAD HT
2- Frais de publication	20.000 MAD HT
3- Commission du Dépositaire	0,03% HT
4- Commission AMMC	0,025% HT
5- Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3.600 MAD HT
6- Maroclear (droit 'admission)	Selon tarification en vigueur
7- Prestation de la Société de Gestion	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *